

soins des malades dans le futur diocèse. Les Clercs de Saint-Viateur ont cinq maisons à Joliette et des établissements à Berthier, à Lanoraie et à Saint-Barthélemi ; les Frères de l'Instruction chrétienne ont une maison à Mascouche ; les Frères de Saint-Gabriel à Saint-Jacques de l'Achigan et ceux du Sacré-Cœur à Saint-Lin et à Saint-Cuthbert, ce qui fait douze établissements. Les Sœurs de la Congrégation sont à Joliette et à Berthier ; les Sœurs de la Providence à Joliette, Sainte-Elizabeth, Lanoraie, Saint-Paul, Mascouche et Saint-Thomas ; les Sœurs de Sainte-Anne à Saint-Jacques, Saint-Ambroise, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Gabriel, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert et Saint-Félix de Valois ; les Sœurs de Jésus et Marie à Saint-Lin, Saint-Roch, Saint-Barthélemi, L'Épiphanie, Saint-Jean de Matha ; les Sœurs de Sainte-Croix à Saint-Liguori ; et les Sœurs des SS. CC. de Jésus-Marie au collège, en tout vingt trois établissements.

Ce territoire est divisé en quatre vicariats forains dont les titulaires sont : M. Beaudry pour le comté de Joliette ; MM. Sylvestre et Dupuis pour Berthier ; M. Dubois pour Montcalm.

Il n'y avait autrefois dans toute la province que trois districts judiciaires ; Québec, Trois-Rivières et Montréal ; puis on a porté le nombre à sept et enfin, en 1857, le pays fut divisé en vingt districts qui furent proclamés le 6 mars 1858.

Celui de Joliette comprenait les paroisses de Joliette, Montcalm et L'Assomption, et Richelieu avait le comté de Berthier, mais depuis le 15 janvier 1898, le comté de